



Le budget de la Ville 2024

AKTUALIT?T

DEMOKRATIE

Montag, 8. januar 2024

Le budget de la Ville 2024

De grands projets vont voir le jour sur notre commune en 2024, qu'ils soient sportifs (création d'un beach-volley à Vélizy bas) ou culturels (transformation du hall du centre Maurice Ravel). Cette nouvelle année verra également le début du chantier d'envergure Le Mail, Cœur de ville.



Avec un total de 83 600 000? de dépenses/recettes, découvrez la répartition du budget 2024 de la commune :

- 25 400 000? Fonctionnement général (30%) : Remboursement de l'emprunt, administration générale, entretien locaux et maintenance Hôtel de Ville, actions économiques...
- 16 300 000? Aménagements urbains et environnement (19,5%) : Projet Le Mail cœur de ville, réfection parking Mozart, éclairage public, travaux de voirie, plantations d'arbres
- 9 600 000? Éducation (11,5%) : Investissement écrans Numériques Interactifs, restauration scolaire, activités périscolaires, chèque soutien scolaire, travaux divers, végétalisation d'une cour d'école...
- 7 200 000? Petite enfance (8,6%) : Frais de fonctionnement, fournitures, mobilier...
- 7 200 000? Sports et vie associative (8,6%) : Création de l'espace beach-volley à Vélizy-bas, subventions aux associations...
- 5 700 000? Culture (6,8%) : Subventions l'Onde Théâtre Centre d'Art (2,8 millions d'euros), hall Maurice Ravel...
- 5 600 000? Jeunesse (6,7%) : Dont la création du nouveau service Jeunesse...
- 3 600 000? Sécurité (4,3%) : Investissement équipement, frais de personnel, SDIS

- 1 800 000? Aide sociale et solidarité (2,1%) : CCAS, travaux d'accessibilité...
- 1 200 000? Seniors (1,4%) : Ateliers, voyages, sorties

Comment est constitué le budget ?

Chaque collectivité est dotée d'un budget qui doit respecter plusieurs principes :

- L'universalité : Le budget détaille l'ensemble des recettes et dépenses de la Ville.
- La sincérité : L'évaluation des dépenses et recettes doit être effectuée de la manière la plus exacte possible.
- L'équilibre : Le budget doit être voté en équilibre (égalité des recettes et des dépenses).

Quelles sont nos ressources ?

Les dépenses de la commune sont financées par les ressources suivantes :

- Recettes fiscales (61 millions d'euros) : elles sont constituées pour l'essentiel par les impôts acquittés par les entreprises
- Dotations de partenaires publics (6 millions d'euros) : État, région, département, Caisse des Allocations Familiales (CAF)
- Redevances pour services fournis par la Commune (6 millions d'euros) : petite enfance, services scolaires et périscolaires, activités sportives et de loisirs

Découvrez l'interview de Jean-Pierre Conri, Adjoint chargé des affaires Financières, dans les [liens du mois de janvier 2024](#).